

DÉCLARATION DU CANADA À LA 107^E SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC

POINT 5 DE L'ORDRE DU IOUR : DÉBAT GÉNÉRAL

PRONONCÉ PAR S.E. M. HUGH ADSETT, AMBASSADEUR DU CANADA AUPRÈS DES PAYS-BAS ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

Excellences et distingués collègues,

Aujourd'hui, nous aborderons des questions fondamentales pour cette Convention - les questions que nous nous posons concernant le respect de la Convention par la Syrie et la Russie : ainsi que les questions d'importance opérationnelle - le travail dans le Groupe Industrie et les efforts de l'Organisation sur les questions de genre ; et des sujets de travail - les ajustements à mi-parcours du budget biennal.

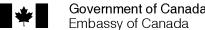
Monsieur le Président,

Lors de la réunion d'information du Secrétariat technique de la semaine dernière, il nous a été dit que la majorité des 19 questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie étaient "très préoccupantes". Nous sommes du même avis. Tant que ces questions en suspens ne seront pas entièrement résolues, nous ne pourrons que conclure que le régime Assad a conservé une capacité offensive en matière d'armes chimiques et qu'il l'a utilisée pour les neuf attaques chimiques post-destruction que le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont attribuées aux forces armées de la République arabe syrienne.

Alors que le travail en Syrie se poursuit, nous sommes heureux que le Canada ait pu fournir 1 million de dollars canadiens pour soutenir les missions de l'OIAC en Syrie et 390 000 dollars canadiens supplémentaires pour soutenir le profilage chimique.

Monsieur le Président, nous condamnons une nouvelle fois la guerre d'agression illégale et injustifiable menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous sommes préoccupés par les rapports selon lesquels les forces armées russes ont utilisé des agents de lutte anti-émeutes comme arme de guerre, et ont également utilisé des produits chimiques plus toxiques comme armes. De telles activités constitueraient des violations de l'article I de la Convention.

Nous nous sommes joints à d'autres États parties pour demander des réponses à la Fédération de Russie sur les preuves solides qu'elle utilise des agents de lutte anti-émeutes sur le champ de bataille en Ukraine. Malheureusement, nos questions ont été repoussées. Nos efforts pour obtenir la vérité de la part du gouvernement russe se sont heurtés à la désinformation. Cette désinformation met en péril la sécurité mondiale et représente une menace directe pour l'objet et le but de la Convention. Afin de lutter contre la



désinformation en matière d'ADM, le Canada est heureux de soutenir un projet mené par l'université Johns Hopkins.

Nous constatons avec regret que la Russie n'a toujours pas répondu aux questions posées il y a quatre ans par 45 États parties concernant l'empoisonnement d'Alexeï Navalny au moyen d'un agent Novitchok. Nous appelons une fois de plus la Russie à coopérer avec le Secrétariat technique, à mener une enquête et à rendre compte avec honnêteté des circonstances qui ont entouré cet emploi d'une arme chimique sur son propre territoire.

L'OIAC a envoyé des visites d'assistance technique en Ukraine en juillet et en septembre afin de fournir des équipements de prévention, de détection et d'intervention CBRN, ainsi que la formation correspondante. Le Canada a contribué à hauteur de 750 000 dollars canadiens au Fonds d'assistance à l'Ukraine au titre de l'article X, et nous sommes fiers de constater que ce soutien soit utilisé à bon escient.

Monsieur le Président, le Canada se réjouit des progrès réalisés sur diverses questions au sein du Groupe Industrie. Nous savons que le système de vérification de la Convention impose un fardeau aux industries chimiques nationales. Nous reconnaissons que ces charges contribuent à notre sécurité et à notre confiance dans le respect de la Convention par chaque État partie. Nous sommes disposés à réduire cette charge pour autant que nous maintenions la solidité de notre régime de vérification.

Monsieur le Président, nous rappelons la déclaration faite lors de la dernière session du Conseil exécutif par l'ambassadrice distinguée du Mexique au nom de 59 pays, dont le Canada, sur les perspectives de genre et l'OIAC. Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité contribue à faire progresser les travaux de l'OIAC, qui a pris d'excellentes mesures pour améliorer la participation pleine, égale et significative des femmes à ses travaux, ainsi que leur rôle de chef de file. Nous réitérons notre précédente invitation au Secrétariat technique à continuer à s'engager avec les États parties sur la question du genre, et nous saluons la présentation de ces questions faite par la Direction de l'assistance et de la protection lors des consultations informelles sur la mise en œuvre de l'article X qui ont eu lieu le mois dernier.

Monsieur le Président, c'est le moment de l'année où nous adoptons le programme et le budget révisés pour la seconde moitié de la période biennale. Le Secrétariat technique a ajusté le programme afin d'assurer la continuité du fonctionnement sécurisé de l'Organisation et de réduire l'augmentation des quotes-parts. Nous attendons avec impatience l'adoption de cette révision lors de la Conférence des États parties le mois prochain.

Monsieur le Président, je demande que la version intégrale de cette déclaration soit consignée comme un document officiel de la 107e session du Conseil exécutif et publiée sur Catalyst et sur le site Web public de l'OIAC.

Merci.